

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
Alberta Source : Pricing Workers' Compensation	Deux programmes de TPI pure : <ul style="list-style-type: none"> TPI pour petites entreprises 	Employeurs avec moins de 15 000 \$ en primes durant une période de trois ans.	Les deux régimes sont prospectifs dans leur application, donc, les rabais/surcharges s'appliquent dans le cadre du processus d'établissement des taux.	<ul style="list-style-type: none"> Période d'indemnisation de cinq ans. Rabais/surcharge de 5 % selon l'incidence. 	En plus de ces programmes de TPI « pure », l'Alberta offre les programmes suivants aux fins de rabais et de surcharges : <ul style="list-style-type: none"> partenariats dans la réduction du nombre de lésions; surcharge pour les résultats médiocres; tarifs personnalisés selon le secteur d'activité; programmes de partenaires.
	<ul style="list-style-type: none"> TPI pour grandes entreprises 	Tous les employeurs non assurés par le programme des petites entreprises.		<ul style="list-style-type: none"> Rabais ou surcharge jusqu'à 40 % appliqué au taux du secteur d'activité; Tarification par incidence complète pour les employeurs dont les primes excèdent 200 000 \$ durant une période de trois ans, TPI partielle pour les employeurs dont les primes varient de 15 000-200 000 \$ durant la période. Trois premières des quatre années précédentes utilisées comme période d'accidents. 	
Colombie-Britannique Source : Experience Rating	Un programme de TPI.	Tous les employeurs sont admissibles.	Rajustements prospectifs.	<ul style="list-style-type: none"> Rabais maximum de 50 % à surcharge maximum de 100 % applicable au taux de prime de base. La période de TPI correspond aux coûts des demandes enregistrées dans les trois années précédant l'année du calcul effectué. Cela comprend tous les coûts des demandes jusqu'au 30 juin inclusivement de l'année du calcul. Les coûts compris sont soumis à des limites maximales pour chaque demande, notamment :	Pour déterminer le rapport coût-masse salariale assurable de la période de TPI, l'année la plus récente est pondérée à 50 %, l'année précédente à 33,3 % et l'année la plus antérieure à 16,7 %.

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
				<ul style="list-style-type: none"> • 100 % du premier 70 000 \$; • 50 % des 50 000 \$ suivants; • 10 % de tous les coûts au-delà de 120 000 \$. 	
Manitoba Source : The Assessment Rate Setting System	N'offre aucun programme de TPI. La tarification par incidence est intégrée au processus d'établissement des taux.	Tous les employeurs.	Rajustements prospectifs.	<p>La base de tous les taux commence par l'annonce annuelle par la CAT de son taux moyen.</p> <p>Une fois le taux moyen établi, le modèle d'établissement des taux indique ce qui correspondra effectivement au taux de chaque employeur selon les coûts directs de ce dernier dans le cadre du régime d'indemnisation des travailleurs.</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Retraitement du taux de prime de l'année précédente, si le taux moyen change, sinon, aucun retraitement; b. Les classifications industrielles sont groupées en catégories de taux selon leurs antécédents de demandes relativement à la masse salariale totale : <ol style="list-style-type: none"> a. les moyennes de catégorie de taux vont de 15 % du taux global moyen à 800 % du taux. La limite inférieure est fixée à 40 % sous la moyenne de la catégorie de taux, et la limite supérieure à 200 % au-dessus de la moyenne de la catégorie de taux. c. Le taux de l'employeur atteindra son taux cible. d. Application de trois indices de mesure de l'incidence passée, présente et future prévisible par rapport à la moyenne : indice de prix (comparaison du taux de l'année précédente au taux moyen de cette même année); indice de coût (comparaison des coûts des demandes d'un 	La tarification par incidence n'existe pas en dehors du processus d'établissement des taux.

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
				<p>employeur aux coûts d'indemnisation d'un employeur moyen ayant une masse salariale similaire); indice de prévision (comparaison du volume de demandes d'un employeur au volume de demandes d'un employeur type ayant une masse salariale similaire – en tenant compte des demandes de 2 semaines, 26 semaines et 104 semaines, de même que des décès).</p> <p>e. Limites annuelles des taux, constituées d'une limite de changement de base et d'une limite de changement de prévision, assurant la stabilité en prévenant les changements extrêmes du taux d'un employeur d'une année à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Limite de changement de base : permet à l'employeur d'atteindre plus rapidement son taux cible si ses résultats indiquent une tendance régulière d'année en année. ii. Limite de changement de prévision : sous réserve des limites du modèle d'établissement du taux, une majoration ou une minoration supplémentaire de 5 % s'appliquera au taux de l'employeur au moyen de la limite de changement de prévision. <p>f. Décès : des frais de 250 000 \$ s'ajoutent aux résultats en matière de demandes de prestations d'un employeur dans le cas d'un décès.</p> <p>g. Un rajustement compensateur final est effectué.</p> <p>h. Les résultats des mesures incitatives du programme de</p>	

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
				santé et sécurité au travail sont rajoutés. i. Des frais relatifs au programme de sécurité sont ajoutés.	
Terre-Neuve Source : PRIME Program	Un (programme PRIME)	<p>Les critères de pratique incitatifs du PRIME dépendent de la taille de l'entreprise.</p> <p>Les catégories du PRIME sont déterminées selon :</p> <p>Le nombre de travailleurs d'une entreprise (comprenant tous les gestionnaires, non-gestionnaires et propriétaires/exploitants)</p> <p>Les primes de base moyennes de l'entreprise (prime d'assurance d'indemnisation des travailleurs) .</p>	Prospectif.	<p>Deux composantes : mesures d'encouragement à la pratique et mesures d'encouragement aux résultats.</p> <p>Les employeurs qui respectent les critères d'encouragement à la pratique peuvent être admissibles à un remboursement de 5 % de leurs primes de base moyennes calculées.</p> <p>Dans le cadre de l'encouragement aux résultats, une fourchette PRIME est assignée aux employeurs. Les coûts des employeurs s'accumulent durant l'année, puis sont comparés à la fourchette d'encouragement aux résultats. Si les coûts se situent sous la fourchette, l'employeur recevra un remboursement. Un employeur dont les coûts surpassent la limite supérieure de sa fourchette peut devoir verser des frais liés à la tarification par incidence. Aucuns remboursement ni frais ne pourront être appliqués si les coûts se situent à l'intérieur de la fourchette.</p> <p>Seuls les employeurs qui satisfont les critères de la composante de pratique d'encouragement sont admissibles à des remboursements supplémentaires prévus par la composante. Les employeurs inadmissibles au remboursement lié à la pratique devront tout de même assumer des frais d'incidence, le cas échéant.</p>	Le programme PRIME comporte tant un programme d'encouragement qu'une tarification par incidence.

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
Nouveau-Nouveau-Brunswick Source : Travail sécuritaire NB	Un.	Les employeurs dont la prime annuelle moyenne de base est d'au moins 1000 \$ durant la période d'exposition.	Prospectif.	Les coûts d'indemnisation des trois années précédentes sont examinés. Le rajustement du taux de prime est limité à un rabais de 40 % ou une surcharge de 80 %, au maximum.	
Nouvelle-Écosse Source : How are my WCB assessment rates set?	Un.	Tous les employeurs normalement classifiés. Les employeurs avec protection spéciale sont inadmissibles. Une surcharge s'ajoute lorsque les employeurs affichent des résultats de tarification par incidence régulièrement insatisfaisants.	Prospectif.	Le mérite (baisse) maximum appliqué au taux de base d'un employeur est de 30 %; Le démerite (hausse) maximum est de 60 %. Les surcharges s'appliquent en plus du démerite maximum de la tarification par incidence. Elles commencent à 20 % du taux du secteur d'activité et peuvent s'accroître de jusqu'à 20 % par année.	
Île-du-Prince-Édouard Source : Experience Rating Program Participant Guide	Un.	Tous les employeurs des secteurs d'activité obligatoires (c.-à-d. ceux que la loi assujettit à la protection de la Commission des accidents du travail) dont les primes totales atteignent 3000 \$ ou plus	Prospectif.	La CAT calcule le rapport des coûts sur une période de trois ans. Le rapport des coûts de l'employeur est ensuite comparé au rapport des coûts de l'ensemble du groupe de taux. Les entreprises dont le rapport des coûts est inférieur obtiendront un rabais pouvant atteindre jusqu'à 25 %. Des surcharges pouvant atteindre jusqu'à 50 % du taux du groupe peuvent s'appliquer aux employeurs dont le rapport des coûts est plus élevé.	Les limites de rajustement maximum des taux ont été établies dans le but de fournir une différence significative des taux de prime, tout en prévoyant une protection contre les fluctuations extrêmes et en respectant le principe

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
		durant les trois années précédentes sont soumis à la tarification par incidence.			de responsabilité collective. Le programme de tarification par incidence est caractérisé par une neutralité fiscale.
Québec Source : CSST	Trois : Régime personnalisé	Primes de cotisation annuelle de 5000-300 000 \$ pour les moyennes entreprises et les grandes entreprises.	Prospectif.	Application de surcharges et de rabais (surcharge maximum de 200 %, rabais maximum de 70 %).	Les petites entreprises (habituellement désignées par des cotisations de moins de quelques milliers de dollars) ne sont pas soumises à la tarification par incidence.
	Régime rétrospectif	Obligatoire pour les grandes entreprises dont les cotisations excèdent 300 000 \$.	Rétrospectif.	Les montants de prime sont rétrospectivement rajustés, et les entreprises peuvent choisir parmi des niveaux variables d'autoassurance pour des demandes données. La surcharge ou le rabais varie selon la taille de l'entreprise.	
	Groupes de prévention mutuelle	Conçus pour les petites et moyennes entreprises qui forment des mutuelles de prévention pour bénéficier d'un régime de taux personnalisé applicable à l'ensemble du groupe.	Prospectif.	Varie selon le degré de personnalisation. Les employeurs qui adhèrent volontairement à la mutuelle de prévention bénéficient d'une assurance collective qui tient compte de l'incidence collective de l'ensemble des employeurs de la mutuelle. Le programme a été établi en 1990. Au total, 31 100 employeurs adhéraient à 139 mutuelles en 2008.	

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
Saskatchewan Source : Experience Rating	Un programme de TPI, à deux volets : TPI standard.	Les employeurs qui ont versé des primes de moins de 15 000 \$ durant trois années participeront au programme standard.	Prospectif.	Le programme de tarification par incidence tient compte des antécédents de demandes d'un employeur sur une période de trois ans, ou « période d'évaluation », et détermine si un rabais ou une surcharge s'applique. Les rabais ou surcharges sont calculés en même temps que les taux annuels et appliqués au taux de prime du secteur d'activité de l'employeur pour l'année suivante. Les employeurs sont avisés au même moment de leur taux de prime et du rabais ou de la surcharge applicable. De cette façon, ils peuvent prendre connaissance de leurs primes exigibles nettes et voir clairement comment leurs résultats en matière de demandes de prestations ont un effet sur ces primes. Tous les employeurs sont soumis au programme de tarification par incidence et participeront au programme standard ou avancé, selon les primes qu'ils auront versées sur la période de trois ans.	
	TPI avancé.	Les employeurs dont les primes sont de 15 000 \$ ou plus sur une période de trois ans participeront au programme avancé.			

PROGRAMMES DE TARIFICATION PAR INCIDENCE AU CANADA : RENSEIGNEMENTS
Sources : Tableaux de tarification par incidence de l'ACATC et politiques/sites Web de commission (là où il y a lieu)

Province	Nombre de programmes	Critères d'admissibilité	Prospectif/ Rétrospectif?	Application du programme	Renseignements additionnels
Yukon	Aucune.	Aucune tarification par incidence.	Aucune tarification par incidence.	Aucune tarification par incidence.	